

<p>COMMUNE de SEYSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSES</p>	<p><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES</b></p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 18 Procurations : 3 Absents : 8 Votants : 21 Pour : 21</p>	<p>L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf septembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE</p> <p>Date de la convocation : 12 septembre 2018</p> <div style="text-align: right;"> <p><b>REGU LE :</b></p> <p>★ 25 SEP. 2018 ★</p> <p>A LA SOUS-PREFECTURE DE MURET</p> </div>
<p><b>PRESENTS</b> : Alain PACE, Geneviève FABRE, Michel PASDELOUP, Andrée ESCAICH, Alain AUBERT, Bernadette SERRES, Dominique ALM, Jérôme BOUTELOUP, Marie-Ange KOFFEL, Philippe RIBET, Maryvonne SALES, Magali GRANDSIMON, Frédérique LAURENS, Alain D'ORSO, Alain VIDAL, Elisabeth DELEUIL, Line DELHON, Manuel SOLSONA.</p> <p><b>PROCURATIONS</b> : Carine PAILLAS à Bernadette SERRES, Bruno BENOIST à Alain PACE, Jean-Pierre ZANATTA à Alain VIDAL.</p> <p><b>ABSENTS</b> : Yvelise MONTANE, Thierry LAZZAROTTO, Corinne CORDELIER, Patrick MORDELET, Laurent VALLET, Floréal PALAZON, Jennifer DURAND, Eva FLORES.</p> <p><b>Secrétaire de séance</b> : Jérôme BOUTELOUP</p>	
<p style="text-align: center;"><b>N° 4539</b></p> <p style="text-align: center;"><b>OBJET :</b></p> <p><b>Rénovation éclairage public Clos Delphine</b></p>	<p>Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du 3 janvier 2018 concernant la rénovation de l'éclairage public Clos Delphine, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante (5 BT 349) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La création d'un réseau souterrain d'éclairage public sur 80 mètres environ.</li> <li>- Confection d'une RAS EP depuis le support béton existant.</li> <li>- Dépose de deux lanternes sur supports bétons de 70w chacune (points 651 et 652)</li> <li>- Pose de 3 voire 4 candélabres technologie LED de 20w (en fonction de l'étude d'éclairage) avec module d'abaissement.</li> </ul> <p>Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de notre commune se calculerait comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ TVA (récupérée par le SDEHG) : 3 230 €</li> <li>➤ Part gérée par le Syndicat : 13 127 €</li> <li>➤ <b>Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION) : 4 154 €</b></li> <li>➤ TOTAL : 20.511 €</li> </ul> <p>Afin de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Approuve</b> la rénovation de l'éclairage public au Clos Delphine.</li> <li>• <b>Décide</b> de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres</li> </ul>
<p>Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : 25 SEP. 2018</p> <p>Affiché le : 25 SEP. 2018</p>	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 21 septembre 2018</p> <p style="text-align: right;"> <b>Le Maire, Alain PACE</b> </p> 